



Direction de la santé  
Bureau de veille sanitaire

# Surveillance et veille sanitaire en Polynésie française

Données du 16 au 29 décembre 2019 (semaines 51 et 52)

## Communiqué de presse

La surveillance des maladies infectieuses en Polynésie française est effectuée chaque semaine par la déclaration volontaire des médecins du « Réseau sentinelle » et de l'ensemble des laboratoires.

### Evolution du nombre de cas déclarés, par pathologie

Pathologie	Activité	Evolution
Grippe	Faible	↘
Dengue	Épidémique	→
Leptospirose	Faible	→
Diarrhée	Modérée	↘



### Saison des pluies !

Les pluies actuelles et leurs conséquences (inondations, boue, débris, coupure d'eau...) sont favorables à la transmission d'agents infectieux pouvant être responsables de la dengue, de la leptospirose ou de cas de gastro-entérites.

### Rougeole

La zone Pacifique est touchée par des épidémies de rougeole. La vaccination, mesure de protection individuelle et collective, est le seul moyen efficace de prévenir la maladie. En Polynésie française, la vaccination est obligatoire depuis 1987.

Du fait des échanges fréquents au niveau de la zone, malgré une bonne couverture vaccinale, le risque d'introduction du virus de la rougeole au Fenua est bien réel.

**Les sujets à risque de contracter l'infection sont les personnes non ou incomplètement vaccinées (une seule dose) et celles n'ayant jamais eu la maladie.**

- Épidémie en Nouvelle-Zélande : 2 174 cas de rougeole déclarés du 01/01 au 20/12/2019, dont 1 726 dans la région d'Auckland (80% des cas confirmés).
- Épidémie aux îles Samoa : 5 667 cas, dont 81 décès liés à la rougeole, déclarés au 29/12/2019.
- Samoa Américaines : 10 cas confirmés et 4 cas suspects déclarés au 31/12/2019
- Épidémie aux Tonga : 612 cas déclarés au 31/12/2019.
- Circulation à Fidji : 27 cas déclarés au 04/01/2020.
- Circulation à Queensland (Australie) : circulation active du virus. Un nouveau cas déclaré au 03/01/2020
- Kiribati : deux cas confirmés déclaré au 30/12/2019

### Grippe

Pour rappel, la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière est en cours jusqu'au 31 janvier 2020.

Le vaccin est le moyen le plus efficace de protection contre la grippe. Les personnes âgées et les sujets à risque (présentant une maladie chronique cardiaque, pulmonaire, etc.) et l'ensemble des professionnels de santé doivent penser à se faire vacciner.

- *Syndromes grippaux* : l'activité est en baisse par rapport à la quinzaine précédente avec un total de 19 syndromes déclarés par les médecins sentinelles (15 en semaine 51 et 4 en semaine 52).
- *Aucun cas confirmé de grippe cette quinzaine.*

### Recommandations

- **Porter un masque en cas de toux, en famille et dans les lieux publics.**
- Eternuer dans sa manche ou en se couvrant la bouche avec un mouchoir.
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter à la poubelle.
- Se laver les mains fréquemment (après avoir éternué, s'être mouché ou être passé dans un lieu public fréquenté, etc.).
- Tenir les personnes fragiles (nourrissons, personnes âgées, femmes enceintes, comorbidités sous ALD, etc.) à distance des personnes présentant des signes cliniques d'infection grippale.

**Epidémie de dengue 2 (DENV-2) depuis le 10 avril 2019**

**Au 29/12/2019, 2 426 cas autochtones et 2 cas importés de DENV-2 ont été déclarés.**

- Iles en phase épidémique : **Tahiti** (10/04/2019), **Bora-Bora** (12/07/2019), **Moorea** (12/08/2019), **Nuku Hiva** (27/08/2019), **Raiatea** (12/09/2019), **Huahine** (13/09/2019), **Rangiroa** (19/09/2019), **Ua Pou** (27/09/2019), **Tahaa** (7/10/2019), **Hiva Oa** (8/10/2019), **Ua Huka** (9/10/2019), **Tubuai** (9/10/2019) et **Fatu Hiva** (10/10/2019).
- Iles en phase d’alerte : **Takarua, Maupiti, Tikehau, Arutua, Tureia et Tahuata**

Le virus DENV-2 n’ayant pas circulé dans le Pays depuis l’an 2000, la population est faiblement immunisée. Les personnes de moins de 20 ans ou arrivées en Polynésie française après cette date sont les plus à risque d’être infectées. Ce contexte épidémiologique pourrait entraîner une épidémie de plus grande ampleur.

**Au-delà des actions de lutte anti-vectorielle mises en œuvre par la Direction de la santé (Centre d’hygiène et de salubrité publique) avec la collaboration des communes, il relève de la responsabilité de chacun pour se mobiliser contre la dengue. L’élimination des gîtes larvaires doit être renforcée durant la saison des pluies, en supprimant ou protégeant toute zone de stagnation d’eau douce une fois par semaine.**

**1) Prévention individuelle**

- Se protéger des piqûres de moustiques (répulsifs en spray ou crème, moustiquaire, diffuseurs)
- Eliminer chaque semaine les gîtes larvaires autour de votre domicile, dans votre environnement.

**2) Consulter rapidement un médecin en cas d’apparition de symptômes (fièvre même modérée, douleurs musculaires ou articulaires, etc.).pour confirmer ou infirmer le diagnostic de dengue.**

**3) En cas de dengue confirmée**

- Se protéger des piqûres de moustiques pour éviter la diffusion de la dengue dans son entourage (dormir sous moustiquaire pendant 10 jours)
- Limiter les déplacements pour ne pas contaminer d’autres zones géographiques.

**Bilan de la quinzaine**

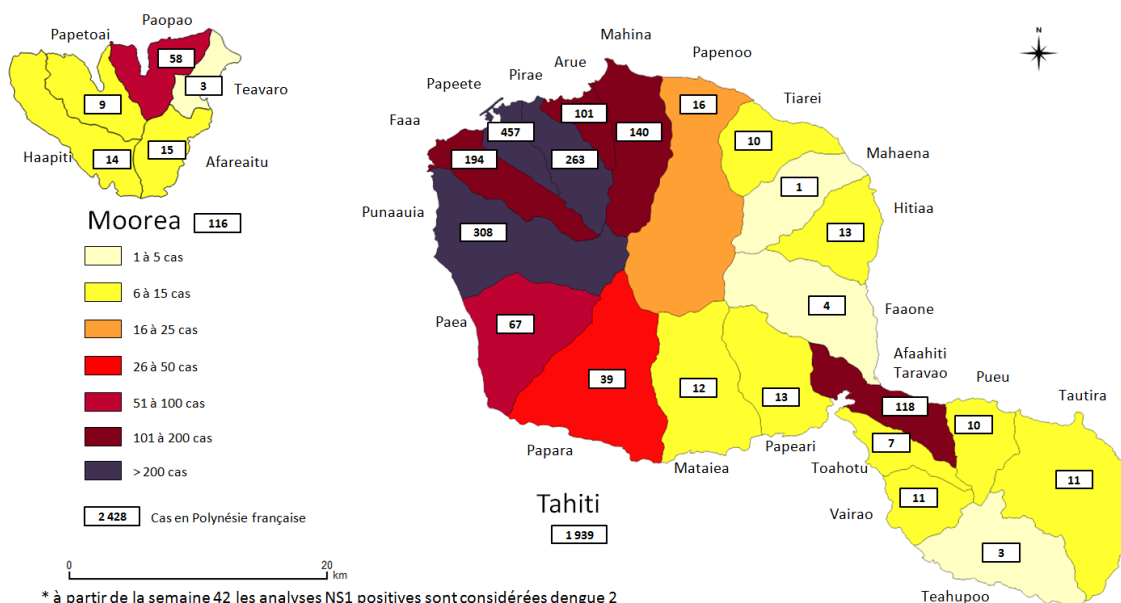
Semaine	Quinzaine 51-52	Depuis la semaine 6
Dengue non typée	14*	412*
<b>Dengue 1</b> dont	0	297
hospitalisés	0	18
cas sévères	0	2
<b>Dengue 2</b> dont	55*	<b>2 428</b>
< 20 ans	21 (38,2%)	<b>1 300 (53,5%)</b>
hospitalisés	2 (3,6%)	<b>105 (4,3%)</b>
cas sévères	0	1
décès	0	<b>1**</b>



\* à partir de la semaine 42 (changement de stratégie de diagnostique) les analyses NS1 positives sont considérées comme dengue 2.

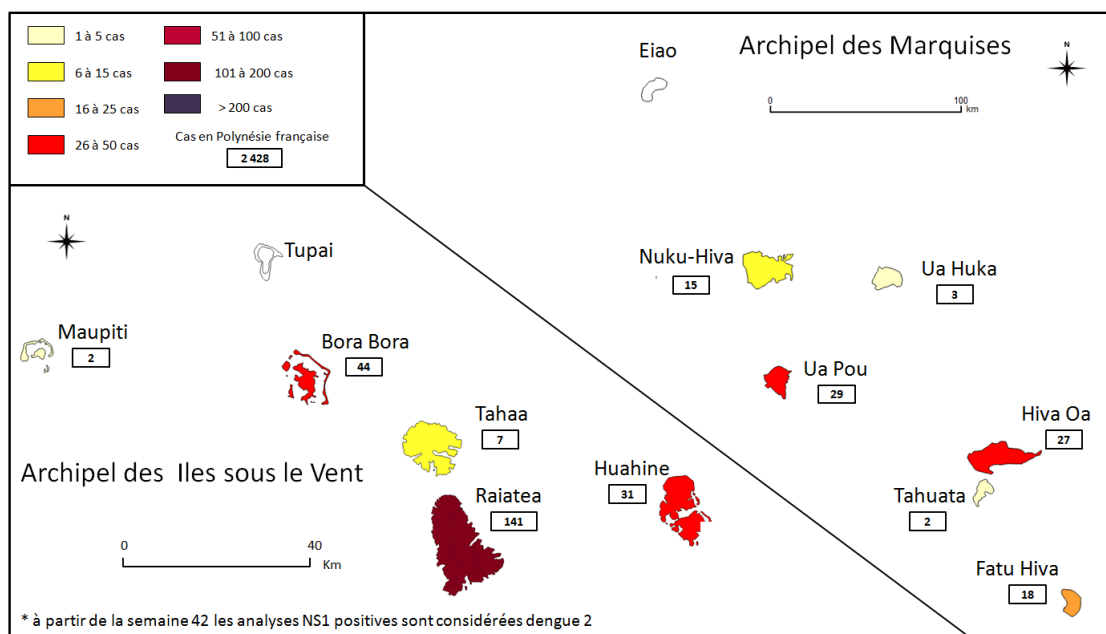
\*\* indirectement lié à la dengue

Nombre de cas de dengue 2\* du 10 février au 29 décembre 2019 dans les Iles du Vent par commune

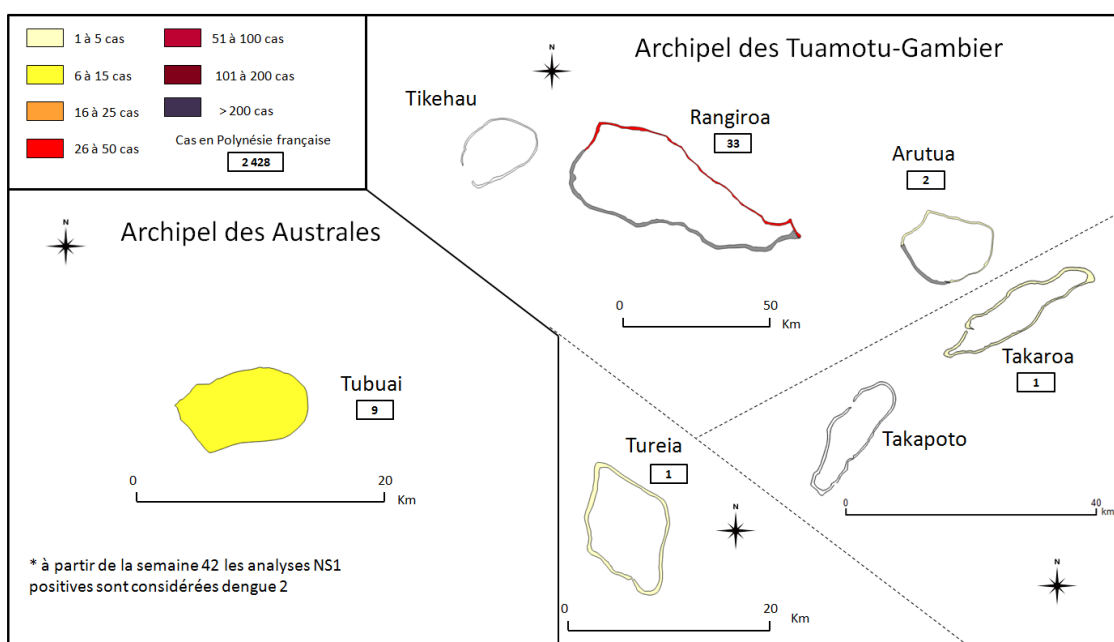


\* à partir de la semaine 42 les analyses NS1 positives sont considérées dengue 2

Nombre de cas de dengue 2\* du 10 février au 29 décembre 2019  
dans les Iles sous le Vent et l'archipel des Marquises



Nombre de cas de dengue 2\* du 10 février au 29 décembre 2019  
dans l'archipel des Australes et dans l'archipel des Tuamotu-Gambier



## Leptospirose

Cinq cas de leptospirose ont été déclarés cette quinzaine (trois en semaine 51 et deux en semaine 52).

### Recommandations

- Le jardinage / fa'a'apu est un facteur de risque → port de gants et de chaussures fermées, surtout lorsqu'il pleut
- Lors de la pêche en eau douce → port de bottes / cuissardes
- Protection des plaies avec un pansement imperméable avant toute activité à risque (jardinage, pêche, etc.)
- Après une exposition à risque → lavage et désinfection des plaies
- Limiter les contacts avec la boue et l'eau douce trouble (ne pas marcher pieds-nus ou en savates dans les flaques et eaux stagnantes, ne pas se baigner en eau trouble ou aux embouchures des rivières)
- Dératiser et contrôler la pullulation des rongeurs par la gestion des déchets
- **Consulter un médecin en urgence dès les premiers signes.**

## Diarrhée

Avec 43 cas déclarés (28 en S51 et 15 en S52), l'activité est en baisse par rapport à la quinzaine précédente

### Recommandations

- Lavage fréquent des mains, notamment après être allé aux toilettes.
- Dans l'entourage d'une personne malade, nettoyage et désinfection quotidiens des toilettes et des poignées de portes
- En cas de diarrhées et/ou de vomissements, réhydrater la personne et consulter un médecin.
- La consommation de plats préparés doit respecter les chaînes du chaud (maintenir à +65°C avant de les servir) et du froid (entre 0°C et +4°C). Volailles et œufs doivent être consommés bien cuits. Les préparations à base d'œufs non cuits doivent être réalisées le moins longtemps possible avant leur consommation et conservées à +4°C en attendant.

## Méningites

En semaine 52, un cas de méningite à éosinophile a été déclaré.

### Prévention de la méningite à éosinophile

- Contrôler la pullulation des rongeurs (rats) par la gestion des déchets.
- Eradiquer autant que possible l'escargot *Achatina fulica* de son environnement.
- **Éviter de consommer les crustacés crus et non préalablement congelés : chevrette (notamment dans le Taïoro et le mitihue), escargot, mollusque d'eau douce.** Ils doivent être cuits ou congelés plus de 24 heures avant d'être consommés.
- Laver soigneusement les végétaux et tout ce qui aurait pu être souillé.
- Surveiller ce que les enfants mettent dans leur bouche, éviter qu'ils ne jouent avec des escargots ou des limaces.
- S'assurer que les enfants se lavent les mains après avoir joué par terre.

Tél : 40 48 82 01

Bureau de veille sanitaire

Fax : 40 48 82 12

Email : [veille@sante.gov.pf](mailto:veille@sante.gov.pf)